

sions dans d'autres usines, ici les conditionnements qui sont variés. qui note qu'il y a peu de *turn-over*

# Algues vertes : Eau et Rivières claque la porte

L'association quitte le comité de pilotage du plan de lutte contre les algues vertes. Parallèlement, elle attaque l'État en justice pour « inaction face aux pollutions des eaux par les nitrates ».

L'association Eau et Rivières de Bretagne rue dans les brancards. Hier, elle a annoncé sa décision de quitter le comité de pilotage du plan de lutte contre les algues vertes, dont elle faisait partie depuis 2017. « **Nous arrêtons de cautionner**, affirme Jean-Yves Piriou, vice-président d'Eau et Rivières. **En 2017, on a intégré le comité de pilotage mais on ne pilote rien. On n'est jamais consulté. Là, ce sera plus clair.** »

Le 3<sup>e</sup> plan de lutte contre les algues vertes en Bretagne doit être validé d'ici quelques semaines. L'association affirme avoir été écartée « **d'à peu près toutes les négociations** ». En particulier, elle n'a pas été invitée à participer à l'élaboration des arrêtés préfectoraux classant en zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) les huit baies algues ver-



Un ramassage d'algues vertes sur une plage à Hillion, en baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), en décembre 2020.

(PHOTO : ILLUSTRATION OUEST FRANCE)

tes et leurs bassins-versants. Eau et Rivières évoque un « **plan de lutte non concerté, sans moyens suffisants de l'État, avec une gouvernance défailante** ».

L'association considère que ce plan n'atteindra pas les objectifs fixés.

« **Sans remise en cause du modèle agricole breton, ce plan est condamné à l'échec** », estime Arnaud Clugery, porte-parole de l'association. Un échec dont Eau et Rivières n'entend pas endosser la responsabilité.

## Préjudices écologiques et moraux chiffrés à 3,2 millions

Au-delà du problème des algues vertes, c'est toute la politique de l'État en matière de lutte contre les nitrates qu'Eau et Rivières critique sévèrement. L'association annonce qu'elle attaque l'État en justice pour « **inaction face aux pollutions des eaux par les nitrates** ».

Elle a déposé deux recours devant le tribunal administratif de Rennes. Elle demande, d'une part, « **la prise de toutes mesures utiles** » et, d'autre

part, « **la réparation des préjudices écologiques et moraux** ».

Ce faisant, l'association s'inspire de « L'affaire du siècle ». Cette campagne dénonçant l'inaction de l'État en matière de lutte contre le réchauffement climatique a abouti à une décision historique du tribunal administratif de Paris. En octobre 2021, celui-ci a enjoint à l'État de réparer les conséquences de sa carence.

Eau et Rivières de Bretagne a chiffré les préjudices écologiques et moraux. Elle réclame un total de 3,2 millions d'euros à l'État. Si le juge se saisit de ces recours, le contentieux pourrait durer plusieurs années. Eau et Rivières y voit un bon moyen de peser sur les orientations des pouvoirs publics en matière de lutte contre les nitrates.

Olivier MÉLENNEC.